

LA CLÉ D'UN SOMMEIL TRANQUILLE

Deux nouveaux quiz permettent aux consommateurs assurés de valider leurs besoins avant de renouveler leurs polices d'assurance automobile et habitation.

Montréal, le 4 mars 2008 - Rares sont les consommateurs assurés qui prendront le temps de vérifier si leurs polices d'assurance correspondent toujours à leurs besoins. Pourtant, les conséquences d'une police d'assurance inadéquate peuvent s'avérer importantes. La Chambre de l'assurance de dommages (ChAD), de concert avec le Bureau d'assurance du Canada (BAC) et l'Autorité des marchés financiers (l'Autorité) offrent maintenant aux consommateurs un outil dynamique, d'utilisation rapide, pour valider leurs besoins et s'assurer d'une couverture adéquate de leurs biens lors du renouvellement de leurs polices.

Deux nouveaux quiz en ligne

Avant de renouveler une assurance automobile ou habitation, les consommateurs peuvent utiliser les deux nouveaux quiz disponibles sur Internet et accessibles via les sites de la ChAD (www.chad.ca), du BAC (www.infoassurance.ca) et de l'Autorité (www.lautorite.qc.ca). En quelques minutes, ils permettent aux consommateurs de faire le tour des questions essentielles concernant les modifications apportées à leur habitation, à leur automobile ou même à leurs habitudes de vie.

La protection adéquate, rien de moins

Même les changements qui remontent à plusieurs mois, presque oubliés, peuvent avoir un impact significatif sur les besoins en matière de couverture d'assurance de dommages. Vous êtes un nouveau propriétaire d'un pit-bull, d'un berger allemand ou d'un animal exotique? Un nouveau conducteur, même occasionnel, dans la famille? Un nouveau poste qui requiert des déplacements à l'extérieur du Québec? Un nouveau cinéma maison? Un nouveau spa? Une nouvelle personne habite votre résidence? Le consommateur a beaucoup à gagner à regarder autour de lui et à identifier les changements qu'il a récemment effectués dans son environnement immédiat.

« Lors du renouvellement d'une police d'assurance de dommages, il est important que le consommateur assuré identifie les biens de valeurs acquis, les rénovations à son habitation ou les modifications à son automobile depuis la dernière année. Par la suite, si nécessaire, il doit communiquer ces changements à son professionnel en assurance de dommages. Il évite ainsi de mauvaises surprises lors d'une réclamation en cas d'accident ou de sinistre. Le courtier et l'agent en assurance de dommages ont des obligations professionnelles et sont là pour conseiller le consommateur afin de lui offrir la couverture qui correspond à ses besoins », mentionne Maya Raic, présidente directrice-générale de la Chambre d'assurance de dommages.

« Notre habitation et notre automobile représentent souvent nos investissements matériels les plus importants. C'est pour cela qu'il est important, non seulement de se doter d'une police d'assurance pour les protéger en cas de dommages, mais aussi d'entretenir une relation de confiance avec son assureur et de lui faire part de tout changement pour qu'il puisse ajuster convenablement la police d'assurance », explique Jack Chadirdjian, directeur des affaires publiques et gouvernementales au Bureau d'assurance du Canada.

« Bien que le représentant ait des obligations envers le consommateur, le consommateur a également sa part de responsabilité. Il est le seul à pouvoir identifier clairement les changements survenus en cours d'année, et doit donc en informer son représentant afin de s'assurer d'obtenir ou de maintenir une protection adéquate correspondant à ses besoins actuels. Ces quiz permettent aux consommateurs d'identifier judicieusement et rapidement les éléments importants à considérer », conclut Anne-Marie Poitras, surintendante de l'assistance à la clientèle et de l'indemnisation à l'Autorité des marchés financiers.

La ChAD, le BAC et l'Autorité invitent les consommateurs à faire bon usage de ces outils en ligne et, si nécessaire, de communiquer avec leur professionnel en assurance de dommages avant de renouveler leurs polices d'assurance de dommages.

À propos de la Chambre de l'assurance de dommages

La Chambre de l'assurance de dommages a pour mission d'assurer la protection du public, notamment en veillant à la formation continue obligatoire de près de 14 000 agents et courtiers en assurance de dommages et experts en sinistre. Elle encadre de façon préventive et discipline la pratique professionnelle des individus œuvrant dans ces domaines. Pour plus de renseignements, visitez le site Internet de la ChAD au www.chad.qc.ca.

À propos du Bureau d'assurance du Canada

Le Bureau d'assurance du Canada est l'association sectorielle nationale de l'industrie de l'assurance de dommages. Ses sociétés membres fournissent près de 95% de l'assurance privée souscrite pour les habitations, automobiles et entreprises au Canada. Pour en savoir davantage sur les assurances automobile et habitation et obtenir des conseils de prévention, consultez le site Internet du BAC au www.infoassurance.ca.

À propos de l'Autorité des marchés financiers

L'Autorité des marchés financiers est l'organisme de réglementation et d'encadrement du secteur financier au Québec. Sa mission est de veiller à la protection du public en appliquant les lois et règlements qui régissent les secteurs d'activité suivants : assurances, valeurs mobilières, distribution de produits et services financiers et institution de dépôt (sauf les banques). Pour information, visitez le site Internet de l'Autorité : www.lautorite.qc.ca.

- 30 -

Source :

Pour les journalistes seulement :

Chambre de l'assurance de dommages
 Luc Belhumeur
 Chargé de projets, communications et affaires
 publiques
ibelhumeur@chad.qc.ca
 Téléphone : 514 842-2591 ou 1 800 361-7288
www.chad.ca

Bureau d'assurance du Canada
 Alexandre Royer
 Conseiller en affaires publiques
aroyer@bac-quebec.qc.ca
 Téléphone : 514 288-1563 poste 232
 Cellulaire : 514 953-0828
www.infoassurance.ca

Autorité des marchés financiers
 Frédéric Alberro
 Téléphone : 514 940-2176
 1 877 525-0337, poste 2176

Centre de renseignements :
 Québec : 418 525-0337
 Montréal : 514 395-0337
 Numéro sans frais : 1 877 525-0337
www.lautorite.qc.ca